

Yverdon-les-Bains veut conserver un hôpital régional sur son territoire

Suite à l'annonce des Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) en mai 2024 d'arrêter le projet de nouvel hôpital d'Yverdon-les-Bains sur le site actuel, la Ville d'Yverdon-les-Bains a collaboré à différentes réflexions menées avec les partenaires concernés s'agissant de la relocalisation du site hospitalier. Dans ce contexte, la Ville a mis en place un suivi politique et technique rapproché pour garantir la relocalisation des eHnv sur son territoire. Les analyses à ce sujet étant en phase avancée, la Ville est plus que jamais convaincue que les sites yverdonnois sont les plus appropriés et compte bien continuer à peser dans la balance pour que « l'hôpital d'Yverdon » reste à Yverdon-les-Bains, deuxième ville du canton.

Après plusieurs analyses, Yverdon-les-Bains dispose bien de plusieurs sites de qualité, tant sur le plan de la desserte en transports, tous modes confondus, que sur le plan des surfaces disponibles permettant d'inclure de futures extensions, des équipements en réseaux opérationnels ou encore des structures de santé offrant des synergies dans le tissu urbain.

Parmi les solutions évoquées à ce stade, la Municipalité exprime une nette préférence pour le site du Parc scientifique et technologique (Y-Parc), qui lui semble correspondre le mieux aux attentes et besoins actuels et futurs d'un hôpital régional, tant en termes d'adéquation aux besoins qu'en termes de faisabilité. Toutefois, d'autres sites offrent également la possibilité de maintenir les prestations hospitalières de proximité à Yverdon-les-Bains, permettant ainsi à la ville de continuer à jouer pleinement son rôle de pôle régional du Nord vaudois.

Pour la Municipalité, le maintien de l'hôpital régional sur son territoire constitue un objectif prioritaire qu'elle a pris en compte dès les premières étapes du projet. Elle s'engage à mettre tout en œuvre pour faciliter la relocalisation des eHnv à Yverdon-les-Bains, tant au niveau des processus d'affectation du sol que pour les phases de réalisation des bâtiments et des infrastructures connexes. L'ensemble des services communaux est pleinement mobilisé pour accompagner les eHnv dans la concrétisation d'un projet sur le territoire communal.